



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 7792

du 19/10/2020

Covid-19 - modalités d'organisation des congés de Toussaint - congés d'automne

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 19/10/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	La présente circulaire a pour objectif d'informer les équipes éducatives de l'octroi de deux jours supplémentaires de congés durant la Toussaint (congés d'automne), ainsi que de fixer les modalités d'organisation d'éventuelles garderies
-----------------------	--

Mots-clés	Covid-19, congés annuels, calendrier scolaire
-----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Primaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé	Centres techniques
	Primaire spécialisé	Homes d'accueil permanent
	Secondaire spécialisé	Internats primaire ordinaire
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- Les Gouverneurs de province
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

### Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

**Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire**

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Direction générale de l'enseignement obligatoire	DGEO	0800/20.000 info.dgeo@cfwb.be
Personnels de WBE	DGPEOFWB	0800/20 000 (n° vert) info.coronavirus@w-b-e.be
Personnels de l'enseignement subventionné	DGPE	0800/20 000 (n° vert) Secretariat.ces@cfwb.be

Mesdames,  
Messieurs,

Depuis la rentrée, les directions d'établissements, les équipes éducatives, les élèves et les équipes des centres PMS et PSE doivent faire face à la crise sanitaire au quotidien.

L'augmentation des mises en quarantaine et des absences pour cause de maladie, l'application des mesures visant à limiter la propagation du virus, les choix difficiles à poser face aux élèves et membres du personnel présentant des symptômes, viennent s'ajouter aux nombreuses tâches quotidiennes, déjà alourdies par la gestion des conséquences de la suspension des leçons de l'année dernière. Ces éléments viennent désorganiser la vie scolaire et créer d'importantes surcharges de travail et de stress.

Rien ne remplace un enseignant dans sa classe, face à ses élèves, et je reste convaincue de la nécessité absolue de permettre d'assurer un maximum d'enseignement en présentiel, dans le respect de normes sanitaires qui seront adaptées suite aux décisions du Comité de concertation.

Je suis toutefois pleinement consciente des énormes difficultés avec lesquelles vous devez composer.

Dans ce contexte, j'ai réuni le jeudi 15 octobre dernier les représentants des organisations syndicales, des fédérations de pouvoirs organisateurs et des organisations représentatives d'associations de parents, pour faire le point sur la situation et envisager des mesures susceptibles de soutenir les directions et les membres du personnel.

Dans ce cadre, j'ai tout d'abord décidé de suspendre la mise en œuvre des réformes du pacte qui peuvent l'être et qui ont une incidence sur la vie des écoles et le travail des équipes. Des indications sur les chantiers concernés vous seront fournis ultérieurement.

Il ne s'agit toutefois que d'un report dans le temps de ces réformes qui ont pour ambition de répondre aux défis fondamentaux de notre système scolaire.

Mon objectif est de vous permettre, en cette période très compliquée, de vous consacrer prioritairement à la gestion de la crise sanitaire et à vos missions pédagogiques.

Un screening des missions programmées par l'Inspection sera également effectué pour en différer autant que possible dans le même objectif.

Par ailleurs, en réponse à la demande des acteurs représentés, j'ai décidé d'étendre le congé Toussaint – congé d'automne, prévu du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2020. Il sera prolongé de deux jours jusqu'au 11 novembre, jour férié correspondant aux commémorations de l'Armistice.

En d'autres termes, le congé étendu d'automne se déroulera concrètement du lundi 2 novembre au mercredi 11 novembre inclus, les écoles rouvrant le jeudi 12 novembre 2020.

Ces jours de congés additionnels ne devront pas être récupérés.

Le prescrit réglementaire fixant les vacances et congés dans l'enseignement fondamental et secondaire, dans les centres PMS et dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit pour l'année scolaire 2020-2021 sera adapté en conséquence dans les prochaines semaines.

### **Modalité de mise en œuvre d'un système de garderie pour les 9 et 10 novembre 2020**

Une concertation a été menée avec le secteur de l'accueil temps libre afin de favoriser la mise en place, par ces acteurs, d'un accueil au bénéfice des enfants de parents qui ne disposeraient d'aucune autre solution de garde pour leurs enfants durant ces deux journées. Il est par ailleurs demandé aux parents d'essayer de trouver toute alternative de garde, à l'exception des solutions impliquant des personnes à risque.

Puis-je vous demander d'informer les parents de cette possible solution et, s'ils sont intéressés, que ceux-ci indiquent au coordinateur ATL ou, à défaut, à la commune (les points de contact à leur renseigner sont repris en annexe à la présente) le plus rapidement possible :

- Les noms et prénoms du ou des enfants ;
- si la garderie est sollicitée pour le 9/11, pour le 10/11 ou pour les deux jours ?

Le coordinateur ATL indiquera ensuite aux parents si la mise en place d'une garderie est confirmée et, le cas échéant, les modalités pratiques.

Je tiens, une fois encore, à vous remercier pour votre implication et votre engagement en cette période de crise sanitaire, ainsi que pour le travail colossal déjà accompli dans des circonstances que je sais très difficiles.

**Caroline DÉsir**